

Avant Propos

De quoi parle-t-on ?

Les lieux d'accueil enfants/parents (laep)

Les lieux d'accueil enfants/parents sont ouverts à tous les petits enfants (moins de 4 ans ou moins de 6 ans selon les lieux) et aux adultes qui les accompagnent (parents, grands-parents, éventuellement assistantes maternelles, etc.). Des accueillants sont présents et offrent un espace convivial de jeux et d'échanges.

Le guide

Ce document est un outil de travail pour ceux qui veulent créer un lieu d'accueil enfants/parents ou améliorer le fonctionnement d'un lieu d'accueil existant.

Ce guide propose dix rubriques repères pour aborder un lieu d'accueil.

De la définition d'un lieu d'accueil à son évaluation, les différents aspects (moral, financier, organisationnel, communication, etc.) ont été formalisés à partir de travaux de groupe et constituent une synthèse d'expériences, de compétences et de réflexions.

Qui parle ?

Ce travail a été réalisé dans le cadre du réseau des lieux d'accueil enfants/parents du Val d'Oise animé par la CAF, avec des personnes référentes des lieux d'accueil et une personne représentant le Conseil départemental.

Ont participé à la création de ce document

F. Neyrolles (animatrice du réseau CAF des lieux d'accueil enfants/parents), S. Lefebvre (Conseillère technique CAF), B. Cotté (Conseil départemental), B. Fagot-Genest (le ver dodu, Argenteuil), M. Richardier (parent'aise, Beauchamps), B. Trudo, A. Martin (laeps de Bezons), M. Limargues, M.A. Picard et N. Duplessis (Bouffémont), F. Thetas et C. Delaforge (Heure magique, Cergy), G. Masurel (Baby-ludothèque, Cergy), I. Sarget (ludomino Cergy), C. Lukas (La Marelle, Cergy), C. Roche, S. Lebras et C. Randonnet (récréa-loft, Domont), B. Gallwitz (le ludobulle, Franconville), G. Verdier (les chouettes lundis, Garges-lès-gonesses), M. Lacaille (laep, Louvres), F. Forray Bouillot (l'escal, Montigny), G. Idée (La mais'osny, Osny), I. Morel (la maisonnée, Persan), V. Dedieu (laep Sannois), S. Chanteloup (le ludobulle, Soisy), P. Bourlion (ludomiel, Vexin), et pour la mise en forme le service communication de la CAF.



Sommaire

10 repères pour construire ou ré-interroger un projet

Les définitions

Définitions objectives et subjectives..... p 3

Les arguments

Trois arguments clés pour un gestionnaire..... P 4

Un soutien institutionnel

pour la création des lieux d'accueil enfants/ parents p 5

Le montage financier

Les partenaires..... p 6

Les modes de financement en investissement..... p 6

Les modes de financement en fonctionnement..... p 7

Les coordonnées des principaux partenaires..... p 9

L'éthique

Les dix valeurs d'un lieu d'accueil enfants/ parents p 10

Les finalités

Préalable..... p 11

Lien familial..... p 12

Lien social..... p 12

Les fonctions d'un accueillant

Le profil de poste de l'accueillant p 13

La sécurité

Les responsabilités juridiques..... p 15

Les règles de vigilance à appliquer..... p 15

La communication

Les supports de communication p 18

Les relais de diffusion..... p 18

L'évaluation

Les objectifs de l'évaluation..... p 20

Les critères quantitatifs..... p 21

L'évaluation qualitative..... p 24



Les définitions

Définition objective et neutre :

C'est un lieu qui accueille de manière libre et sans pré-inscription des petits enfants (moins de 6 ans ou moins de 4 ans) accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, éventuellement assistante maternelle...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et/ou des bénévoles garants d'un règlement intérieur et/ ou de règles de vie spécifiques à ce lieu.

Définitions subjectives et impliquées :

Des mamans : Partager un moment privilégié et s'ouvrir au monde

"Quand on est ici avec mes deux petits garçons 2 ans ½ et 10 mois, on est plus détendu qu'à la maison Parce que je peux me consacrer à eux, sans tâches ménagères, sans téléphone. C'est un moment privilégié où je peux mieux jouer avec eux et aussi de façon individuelle car un enfant joue avec d'autres pendant que je suis avec le second. Et puis la détente, c'est aussi pour moi de prendre un thé, d'échanger des conseils avec d'autres mamans. Ce sont toujours de bons moments".

Sara, maman de Japhet (2 ans 1/2) et Nathan (10 mois) au « ludomino » à Cergy

"Si j'avais connu ces lieux plus tôt, j'y serais venue avec mes premiers enfants. Quand je rencontre une maman qui ne connaît pas, je lui dis « il faut pas rater ça ». Quand on reste à la maison, parfois on se renferme. Venir ici, c'est s'ouvrir à la rencontre avec les autres, aussi bien pour la maman que pour l'enfant. Cet échange avec d'autres adultes et d'autres enfants, ça permet à l'enfant de se socialiser et pour les adultes parfois de créer des amitiés. Alors vraiment faut pas rater ça !".

Martine, maman d'Inès (2 ans ½) au « ludobulle » à Franconville

Une assistante maternelle : Faire le lien entre la maison et l'école

"J'ai proposé aux parents de Lola (2 ans) de venir avec elle régulièrement dans ce lieu pour la préparer à l'école maternelle. Elle peut ainsi s'habituer peu à peu au contact avec plusieurs autres enfants, à la découverte et au partage des jeux. Pour moi aussi, c'est un lieu de rencontres et d'échanges avec d'autres adultes et d'autres enfants. En tant qu'assistante maternelle indépendante, je suis un peu isolée à la maison. C'est toujours un plaisir de venir ici, pour elle comme pour moi".

Irène, assistante maternelle de Lola (2 ans) au « ludomino » à Cergy

Une accueillante : Soutenir le positif

"Notre rôle en tant qu'accueillant c'est d'accueillir l'enfant et l'adulte qui s'occupe de lui, là où ils en sont de leur relation et de cheminer avec. Sans jugement, sans suivi, dans l'anonymat et la confidentialité, ici tout le monde est tranquille. On n'est pas là pour donner « des recettes miracles » mais pour essayer de trouver des pistes ensemble, concrètement, à partir de ce qui se vit et se dit ici. Souvent les parents savent quoi faire avec leurs enfants, notre rôle est de les accompagner dans la reconnaissance de leurs propres capacités. Nous sommes là pour « soutenir le positif »".

Bénédicte, accueillante au « ver dodu » à Argenteuil



Les arguments

Trois arguments clés pour encourager le gestionnaire à créer un lieu :

1. Assurer un rôle d'accompagnement à la fonction parentale et de prévention

2. Pour la population qui ne bénéficie pas ou peu des structures « petite enfance »

- 50% des enfants de moins de 3 ans sont gardés au domicile par un des parents,

3. Avec un coût très faible

- des locaux existants sont utilisés,
- les investissements en jeux et matériels sont pris en charge par la CAF selon les besoins et les possibilités,
- les charges de personnel accueillant et tout ce qui constitue le budget de fonctionnement peuvent être valorisés dans le contrat enfance/ jeunesse et des prestations de service sont versées,
- les formations des accueillants et les outils créés par le réseau des LAEP sont pris en charge par la CAF.



Un soutien institutionnel pour la création de lieux d'accueil enfants/parents

Les travailleurs sociaux

Les équipes sociales CAF remplissent leur rôle d'accompagnement à la fonction parentale.

- analyse des besoins sur le terrain,
- détection des personnes et associations ressources,
- mise en lien et en valeur pour créer de véritables partenariats.

Elles sont souvent à l'origine des projets :

- apport de soutien à la conduite de projet dans ses aspects méthodologiques et financiers,
- participation active au démarrage des lieux.

Elles ont acquis de par leur pratique et les formations qu'elles ont reçues, une véritable connaissance et expérience du rôle de l'accueillant et du fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants/parents.

Le service des prestations collectives

Les conseillers techniques et techniciens des prestations collectives de la Caf sont les interlocuteurs privilégiés des gestionnaires des lieux.

Ils apportent :

- un soutien aux porteurs de projet sur le plan administratif et gestion,
- une aide au montage des dossiers de demande de prestation de service,
- une simulation budgétaire,
- un suivi des bilans annuels des lieux,
- le versement des prestations de service CAF (voir partie sur le montage financier).

Le réseau des lieux d'accueil enfants/ parents

Le réseau des lieux d'accueil enfants/ parents, créé et animé par la CAF poursuit deux objectifs :

- améliorer la qualité et le professionnalisme des lieux,
- favoriser l'émergence de nouveaux lieux.

Pour atteindre ces finalités il remplit trois fonctions :

1. Etre un lieu d'information

- recenser et mettre à jour les données départementales sur les laep,
- informer lors de réunions et dans les comptes rendus adressés à chaque lieu.

2. Etre un lieu de formation et de réflexion

- proposer un dispositif annuel de formations de qualité pour les accueillants.
- organiser des rassemblements d'équipes autour de conférences, projections de film-débat et de journées départementales des laep

3. Etre un lieu de création

- construire des outils simples et utiles à partir des travaux de groupe (guide des laep, livret de communication, etc.),
- apporter un soutien personnalisé lors de la création d'un laep.



Le montage financier

Les partenaires

Partenaires principaux

- Villes
- CAF
- Conseil Départemental

Les modes de financement en investissement

Villes

Le montant de l'investissement consenti par la ville dépend des orientations budgétaires de chaque commune, de ses moyens et de l'implication de la municipalité dans le projet. Cette aide peut, par exemple, prendre la forme d'une subvention d'investissement ou de l'aménagement de locaux.

CAF

Deux aides peuvent intervenir en ce qui concerne le démarrage du laep :

- **L'aide au démarrage d'actions de quartiers :**

Pour l'achat de matériel pédagogique et d'aménagement de la salle du laep, une aide est proposée dans le cadre d'un contrat de projet signé par la Caf et le porteur du projet.

Le montant maximum de l'aide est de 5.000 €.

- **Une aide à la création ou au réaménagement de locaux :**

Si besoin et sur demande auprès de la direction de la CAF, une aide avec un maximum de 80 % du montant des travaux peut être étudiée.

Conseil Départemental

Une aide éventuelle peut être envisagée après examen d'un avant-projet adressé au service des modes d'accueil de la Direction Prévention et Santé.



Les modes de financement en fonctionnement

Villes

- **Si la ville est gestionnaire du LAEP**

Le coût de fonctionnement est intégré dans le budget de fonctionnement de la municipalité.

- **Si une association est gestionnaire du LAEP**

La municipalité peut offrir différents types d'aides au fonctionnement :

- mise à disposition de locaux (avec entretien, assurance, charges...),
- mise à disposition de personnel (accueil, animation, supervision, entretien.),
- mise à disposition de matériel (jouets de structures petite enfance, de ludothèque, etc.),
- mise à disposition d'autres équipements à titre ponctuel (bibliothèque, salle des fêtes, etc.),
- édition et diffusion de supports de communication,
- subventions de fonctionnement (montant et périodicité à définir).

CAF

Deux aides peuvent intervenir au niveau du fonctionnement :

- **La prestation de service**

6 critères doivent être remplis :

- l'enfant de moins de 6 ans doit être accompagné d'un adulte,
- l'anonymat et la confidentialité doivent être garantis aux familles,
- deux accueillants formés (au minimum) doivent intervenir à chaque séance,
- une supervision avec un psychologue à raison de 4 séances par an (minimum) doit être proposée à l'équipe accueillante
- un budget spécifique à l'activité LAEP doit être élaboré,
- un local spécifique doit être attribué pour l'activité LAEP avec respect des normes de sécurité et des règles de vigilance.

Procédure :

A partir d'un dossier de demande à réclamer et à retourner au service des prestations collectives, une convention (à reconduction tacite) et un contrat d'objectifs (pour 4 ans) sont signées avec la CAF. Une évaluation annuelle est fournie. Une prestation de service est versée l'année suivante.

Montant :

30 % du coût de fonctionnement dans la limite d'un plafond (coût de fonctionnement limité à 78,04 €/ heure d'ouverture en 2017) en fonction de l'amplitude d'ouverture et des heures d'organisation dédiées au LAEP.



Le contrat enfance/ jeunesse

Lorsqu'une ville signe un contrat enfance/ jeunesse avec la CAF, le taux de cofinancement de ce contrat est de 55% du reste à charge plafonné par action éligible (un prix plafond est fixé par action éligible) La création ou l'extension d'un LAEP est une action éligible qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du contrat enfance/ jeunesse (le plafond pour un laep est fixé à 59,46 € /heure d'ouverture en 2016). Que la ville gère elle-même le LAEP ou qu'elle aide une association gestionnaire, elle peut bénéficier de cette prise en charge pour le montant dévolu à l'activité LAEP.

Le contrat enfance/ jeunesse est signé pour 4 ans et peut être renouvelé. Une évaluation annuelle de la réalisation des objectifs prévus est menée entre la CAF et la ville.

Conseil Départemental

L'aide au fonctionnement du Conseil départemental est attribuée en fonction de 2 critères :

- Le LAEP a signé la convention avec la CAF (pour percevoir la prestation de service CAF)
- L'avis du médecin PMI sur le projet est favorable.

Montant :

20 € par séance.

Le versement intervient l'année suivante.



Coordonnées des principaux partenaires

CAF

Pour toute information et aide à la conduite de projet

L'animatrice du réseau des laep.....Françoise Neyrolles
Tél: 01 30 73 63 21

Pour la demande d'investissement en cas de création ou de réaménagement de locaux :

- **Par courrier**..... Direction générale
Caisse d'allocations familiales
Quartier de la Préfecture
2, place de la pergola
95018 CERGY-PONTOISE CEDEX

Pour la prestation de service,

- **Par mail**..... ➤ questionspartenaires.cafcergy@caf.cnafmail.fr
- **Par téléphone** 01 34 26 46 47
le mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

Pour le contrat enfance/ jeunesse (concerne uniquement les villes),

- **Par téléphone** Le conseiller technique CAF référent de la ville

Conseil départemental

- **Par courrier**..... Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue de la palette
BP 10215
95024 CERGY-PONTOISE CEDEX
- **Par téléphone**..... Madame Leroux
Tél : 01 34 25 36 92



L'éthique d'un lieu d'accueil enfants/parents

Voici les dix valeurs d'un lieu d'accueil enfants/parents :

- Chacun, enfant et adulte, dans sa qualité d'être humain, est accueilli dans son altérité.
- La relation enfant/ adulte est accueillie là où elle en est.
- Chaque accueillant est garant du cadre défini dans le projet du lieu.
- Les personnes accueillies choisissent librement de venir sans inscription préalable.
- L'enfant et l'adulte qui l'accompagne sont accueillis dans le respect du projet du lieu (critères d'âge pour l'enfant, lien entre l'adulte et l'enfant).
- Les personnes sont accueillies dans le respect de l'anonymat ou/et en toute confidentialité.
- Le lieu d'accueil enfants/parents n'est ni une halte garderie, ni un lieu de soins.
- C'est un lieu d'accompagnement à la fonction parentale.
- Ce n'est pas un lieu de « savoir faire », mais un lieu de « laisser être ».
- Le lieu d'accueil enfants/parents est un espace intermédiaire entre l'intime et le social.

Ces valeurs sont sans cesse à ré-interroger en équipe.



Les finalités d'un LAEP

Les finalités (c'est à dire à quoi sert un lieu d'accueil enfants/parents) ont été déclinées autour de 4 axes et d'un préalable :

Préalable.

Accueil.

Prévention.

Lien familial (pour l'enfant et l'adulte).

Lien social (pour l'enfant et l'adulte).

Préalable

- Un LAEP n'a pas de visée thérapeutique mais a des effets thérapeutiques.
- Un LAEP n'a pas de visée éducative mais a des effets éducatifs.
- Un LAEP n'a pas systématiquement de visée d'intégration sociale mais a des effets d'intégration sociale.

Accueil

C'est la première fonction du lieu.

Accueillir l'autre :

- Accueillir tous les enfants (seule sélection : le critère d'âge).
- Accueillir tous les adultes référents (lien de famille avec l'enfant ou/ et lien professionnel).
- Accueillir toutes les relations enfant/ adulte là ou elles en sont au moment de l'accueil.

Prévention

C'est l'origine de la création des premiers lieux.

Prévenir les troubles de la relation.



Lien familial

Renforcer le lien enfant/adulte référent se décline en objectifs différenciés pour l'adulte et pour l'enfant mais aussi en objectifs communs.

Pour l'enfant

- Favoriser l'expression de l'enfant.
- Jouer (sous forme de jeux libres et selon les laep des activités peuvent être proposées ponctuellement)

Pour l'adulte

- Etre avec l'enfant.
- Découvrir l'enfant autrement.
- Favoriser voire libérer la parole de l'adulte.
- Prendre confiance dans sa fonction parentale (prise de conscience et valorisation de ses compétences, création de ses propres repères).

Pour l'enfant et pour l'adulte

- Aider à la séparation.
- Faire médiation (par la parole ou le jeu) entre les enfants et les adultes référents.
- Dédramatiser et dénouer.

Lien social

Renforcer le lien social se décline en objectifs différenciés pour l'adulte et pour l'enfant, mais aussi en objectifs communs.

Pour l'enfant

- Aider à la socialisation de l'enfant.
- Echanger avec d'autres enfants et d'autres adultes.

Pour l'adulte

- Rompre l'isolement.
- Développer la confiance en soi.

Pour l'enfant et pour l'adulte

- Permettre l'échange entre tous (enfants, adultes, accueillants, accueillis).
- Permettre un brassage inter culturel ; inter générationnel, tous niveaux sociaux confondus.
- Favoriser l'intégration sociale (selon les types de lieu).



Les fonctions d'un accueillant

Profil de poste dans un lieu d'accueil enfants/parents

Rappel des missions du Laep :

- contribuer au développement de l'enfant et de la relation parent/enfant,
- assurer un rôle de soutien à la fonction parentale,
- rompre l'isolement et créer du lien social entre les familles,
- favoriser la participation active des familles au sein du lieu.

Pour mener à bien ces missions les accueillants doivent remplir 3 fonctions :

En amont ou/et à retravailler en cours de vie du LAEP :

Elaborer un projet cohérent avec les missions d'un LAEP.

En séance :

Aménager l'espace et accueillir les familles.

En aval des séances :

Evaluer les séances.

Pour remplir ces fonctions l'accueillant met en œuvre des compétences (savoir- faire) :

En amont ou/et à retravailler en cours de vie du LAEP :

Elaborer un projet cohérent avec les missions d'un LAEP :

- définir clairement les objectifs (communs à l'équipe d'accueillants) du lieu,
- définir les règles de vie du laep,
- définir les modalités d'organisation (espace/temps, matériel, travail d'équipe, etc.),
- définir le plan de communication (supports d'information auprès des familles, modes de diffusion...),
- définir les modalités d'évaluation du lieu.

En séance :

Aménager l'espace :

- optimiser le site en tenant compte des besoins des enfants et des parents, des contraintes et des objectifs du laep.



Accueillir les familles :

- accueillir les familles de façon personnalisée, accueil à l'arrivée des enfants et des parents habituels et nouveaux, évaluation quantitative (nombre d'enfants, nombre d'adultes + d'éventuels autres critères).
- garantir le cadre (respect du projet du lieu et des règles de vie)
- prendre de la distance (par rapport à sa propre affectivité et à ses représentations),
- être disponible et à l'écoute des familles (attitude d'empathie),
- être attentif à l'évolution de l'enfant et des relations enfants parents et parents parents,
- faire du lien, reformuler et relancer en individuel ou en groupe sur des questions pour amener chacun à réfléchir et à trouver ses éléments de réponse,
- favoriser l'expression et la participation des adultes et des enfants,
- Informer et orienter les parents en fonction de leurs demandes et selon des compétences validées et non en fonction de ses propres références.

En aval des séances :

Evaluer les séances :

- faire le point en fonction des constats au regard des critères d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs),
- participer à un temps de réflexion et d'analyse de sa pratique individuelle et au niveau de l'équipe en supervision avec un intervenant extérieur (psychologue, psychanalyste).

Assurer le nettoyage, la maintenance et le renouvellement d'un stock de jeux de qualité et l'entretien des mobiliers et accessoires.

L'ensemble de ces compétences fait ressortir des aptitudes (savoir être) nécessaires à la tenue du poste :

- capacités de communication (écoute et expression),
- tolérance et respect d'autrui,
- capacité de se remettre en cause et de prendre du recul,
- dynamisme et sens de l'organisation,
- capacité de travail en équipe.

En terme de connaissances requises (savoir) deux notions semblent essentielles :

- étapes clés du développement du petit enfant,
- notions sur la relation enfant/ parent.



La sécurité

Les responsabilités juridiques liées à la sécurité dans un Laep

Tout d'abord un préalable indiscutable :

- L'enfant qui fréquente un LAEP est placé sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne, qu'il s'agisse d'un parent, d'un grand-parent ou d'une assistante maternelle. C'est donc la responsabilité privée de cet adulte accompagnant qui sera engagée en cas d'accident.
- Cependant, s'il s'agit d'un accident grave ou si la famille de l'enfant demande un recours, le juge d'instruction diligentera une enquête.
- Si l'enfant se blesse avec un équipement défaillant, l'accompagnant et le gestionnaire du lieu (association, mairie...) sont responsables à égale hauteur. A charge pour le gestionnaire du lieu de déterminer quelle personne était la plus à même de connaître la défaillance de cet équipement et d'y remédier.

La loi de référence date de 1992 et parle de "délit non intentionnel de la mise en danger d'autrui", mais son champ d'application a été réduit en 1998 : seront considérées comme responsables, les personnes ayant pouvoir d'intervenir sur la sécurité d'un lieu en terme de moyens et de personnel.

Les règles de vigilance

Les modalités de fonctionnement

- **Sensibilisation des adultes accompagnants**
 - rappel aux adultes que l'enfant est sous leur responsabilité pendant la séance,
 - rappel aux adultes de vérifier qu'ils possèdent une assurance responsabilité civile (en tant que parent et assistante maternelle),
 - attention et observation de tous les adultes vis à vis de tous les enfants (pas seulement les siens).

Respect des conditions d'accès au lieu

- respect des limites d'âge fixées dans le projet (enfants de moins de 3 ans ou 4 ans ou 6 ans selon les lieux)



- **Respect des règles de vie**

- rappel aux enfants des règles en matière d'espace (espace bébé, espace jeu, espace motricité, etc.),
- reprise par la parole de l'accueillant en cas d'agression entre enfants.

Les locaux

Les lieux implantés dans des structures petite enfance sont moins touchés par ces axes de vigilance, en revanche les lieux qui utilisent des espaces polyvalents (et ce sont les plus nombreux) doivent y être particulièrement attentifs.

- **L'aménagement et l'entretien des locaux**

- veiller au nettoyage des locaux et à l'hygiène,
- avoir le réflexe sécurité lors de l'installation de la salle au début de la séance.

- **Les voies d'accès** (portes, portes-fenêtres)

- doivent être dégagées (notamment les sorties de secours),
- doivent être fermées,
- équipées d'anti-pinces doigts selon les cas et les possibilités.

- **La cuisine**

- doit être rendue non accessible aux enfants lorsqu'on ne l'utilise pas,
- avec la présence permanente d'un adulte pendant le temps d'utilisation.

- **Les sanitaires**

- doivent être propres,
- ne doivent pas comporter de produits ménagers,
- l'enfant doit être accompagné si les sanitaires ne sont pas aménagés pour les petits.

- **Les prises électriques**

- doivent être sécurisées.

- **Les radiateurs**

- doivent être protégés en ce qui concerne la chaleur qu'ils dégagent ou leurs formes anguleuses.

Le mobilier et les accessoires

- **Les étagères**

- doivent être fixées,
- doivent être suffisamment hautes,
- doivent être protégées si les angles sont particulièrement dangereux,
- le matériel posé dessus ne doit pas être dangereux.



- **Les tables et les chaises**

- doivent être en bon état.

- **Les accessoires liés à la convivialité**

- le matériel électroménager et les produits (thé, café, etc.) doivent être hors de la portée des enfants et maniés avec précaution.

- **Les accessoires d'urgence**

- un téléphone doit impérativement être en état de marche sur place pour appeler les urgences (le 15) en cas de besoin.

- Un extincteur doit être sur place (contrôlé annuellement par les services compétents),**

- Aucune trousse de secours ne doit être utilisée**

Seuls l'eau et le savon sont autorisés pour désinfecter et des glaçons pour soulager les bosses.

Aucune autre initiative et aucun médicament ne sont autorisés (sauf si c'est l'adulte accompagnant lui-même qui l'a amené avec lui et l'administre lui-même à l'enfant).

Les jeux

- Les critères d'âge des jeux doivent être respectés (ex : petites pièces et risque d'avalement).

- Les tapis amortisseurs doivent être proposés pour les jeux de motricité (ex : toboggan).

- Les meubles de rangement des jeux doivent être sécurisés.



La communication

Communiquer auprès de la population signifie donner l'information sur l'existence et les finalités de ces lieux, pour que chaque personne puisse faire le choix de venir ou non.

Une des finalités des LAEP est la prévention. L'objectif est d'informer le plus largement possible pour offrir ce service à tous y compris aux personnes isolées et en difficulté relationnelle.

Les supports de communication

- **Supports écrits**

- Les tracts et plaquettes*.
- Les guides petite enfance.
- Les journaux locaux.
- Les panneaux sur site (dans la structure d'accueil).
- Les panneaux électroniques des villes.
- Les sites Internet des villes ou associations ou institutions.

- ****tract : éléments clés de communication***

- un visuel ou logo représentant le concept du laep,
- indications de l'adresse, des jours et heures d'ouverture,
- gratuité et liberté d'accès (ou inscription),
- créneau d'âge des enfants et accompagnement d'un adulte,
- finalité principale du laep, exprimé en termes simples et concrets.

- **Supports oraux**

- Le bouche à oreille des participants.
- La parole d'autres professionnels et structures.

- **Manifestations locales**

(semaine de la petite enfance, journée des associations, etc.).

Les relais de diffusion

- **Villes**

- Publipostage plaquettes, guide enfance et journaux.
- Service petite enfance et scolaire.
- Structures petite enfance.
- Foyers ruraux pour la campagne.

- **Conseil départemental et CAF**

- Services sociaux et points d'accueil des prestations familiales.
- PMI, Service des tutelles.



- **Education Nationale**

- Ecoles maternelles et primaires.

- **Professionnels de la santé :**

- Centres hospitaliers et cliniques**

Service maternité (séjours maternité et cours de préparation à l'accouchement).
Service pédiatrique.
CMP.

- Secteur libéral**

Médecins généralistes.
Pédiatres.
Infirmières libérales.
Sage femmes libérales.
Kinésithérapeute (cf. bronchiolite).
Psychothérapeute.

- **Associations**

- Associations ciblées petite enfance, familles, femmes, multi culturelle.
- Centres sociaux, maisons de quartier.
- Centres culturels, maisons des loisirs et de la culture.

- **Médias**

- Radio locale.
- Journal local.
- Télé locale ou régionale.

- **Commerces**

- Commerçants.
- Marché.

- **Personnes de proximité**

- Gardiens d'immeubles.
- Adultes relais.

Comment sensibiliser les relais ?

- Demande de rendez vous auprès des personnes relais (à définir) pour entretien explicatif avec remise de supports (tracts, affiches) sur le plan local.
- Faire une animation ou une information directe sur place (ex : salle d'attente à la pmi de Garges).
- Proposer de faire découvrir le lieu aux personnes relais de communication (cf. porte ouverte).
- Donner un rôle d'ambassadrices aux mamans participantes,
- Créer de nouveaux supports de communication : le réseau des LAEP a créé un support du type livre pour enfants.



L'évaluation

Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation est un outil de contrôle, de qualité, de communication.

Outil de contrôle :

Il est légitime de rendre compte des fonds publics engagés au service de la population (prestation versée, coûts salariaux des professionnels, subvention pour le matériel, etc.).

Outil de qualité :

Pour améliorer la qualité d'une activité, il faut analyser l'existant et pour cela des données fiables, quantitatives et qualitatives sont nécessaires. Cette analyse permet de ré-interroger le projet et de le faire évoluer en équipe.

Outil de communication :

La reconnaissance d'une activité et du travail fourni par les professionnels passe par la connaissance de cette activité et de la satisfaction qu'elle apporte à son public. Avoir des outils fiables d'évaluation annuelle permet de valoriser l'activité (souvent peu connue), notamment auprès des gestionnaires.



Evaluation quantitative

1. Bilan annuel : Déclaration d'activité

LES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

	Nombre d'heures d'ouverture au public
Janvier	
Février	
Mars	
Avril	
Mai	
Juin	
Juillet	
Août	
Septembre	
Octobre	
Novembre	
Décembre	
TOTAL	0:00

Pour vous aider à remplir le nombre d'heures d'ouverture au public, reportez-vous à l'onglet : Calcul des heures d'ouverture

Saisir le nombre total d'heures d'ouverture de votre structure mensuellement.

La saisie ne doit comporter que des chiffres exprimés au format horaire

heures: minutes

Les heures et les minutes sont séparées par «:»
Exemple : 07:30

Calcul de la PS LAEP

Il s'agit du nombre d'heures annuelles de fonctionnement

Le nombre d'heures annuelles de fonctionnement est l'addition :

**des heures d'ouverture du service au public pour l'accueil enfants-parents et*

**des heures d'organisation de l'activité dans la limite de 50% du nombre d'heures annuelles d'ouverture du service au public*



LES HEURES D'ORGANISATION

Vous devez saisir le nombre d'heures d'organisation, en fonction des différentes natures, de façon globalisée.

**Exemple : 3 intervenant(e)s participent à une réunion de service de 2 heures.
Vous devez saisir 2 heures et non 6 heures.**

DETAIL HEURES D'ORGANISATION

	Préparation Debriefing Rangement	Réunion de service Mise en réseau Partenariat	Analyse de la pratique ou Supervision	Itinérance (1)	Nombre d'heures d'organisation
Janvier					0:00
Février					0:00
Mars					0:00
Avril					0:00
Mai					0:00
Juin					0:00
Juillet					0:00
Août					0:00
Septembre					0:00
Octobre					0:00
Novembre					0:00
Décembre					0:00
TOTAL	0:00	0:00	0:00	0:00	0:00

(1) à remplir uniquement si vous avez sélectionné "LAEP Itinérant" dans l'onglet 1 - Identification.

Il s'agit du nombre d'heures de déplacement entre le siège social et le lieu d'activité du LAEP.



2. Bilan annuel : Déclaration complément d'activité

LES HEURES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE

Accueillants		Date de formation à l'écoute et à la posture	Participation OUI/NON		Nombre d'heures annuelles
Nom	Prénom		Analyse de la pratique	Supervision	
					0:00

DONNEES STATISTIQUES

Nombre d'enfants différents accueillis au 31-12-2015

Nombre de familles différentes accueillies au 31-12-2015



Evaluation qualitative

Afin de mesurer plus précisément le public accueilli dans votre laep, merci de renseigner les deux tableaux suivants, avant de passer à l'analyse qualitative dont la trame est décrite dans le paragraphe ci-dessous "Bilan qualitatif".

REPARTITION MENSUELLE DE LA FREQUENTATION

MOIS	Nb Séances	Nb ENFANTS	Moyenne enfants/séance	Nb ADULTES	Moyenne adultes/séance
JANVIER					
FÉVRIER					
MARS					
AVRIL					
MAI					
JUIN					
JUILLET					
AOÛT					
SEPTEMBRE					
OCTOBRE					
NOVEMBRE					
DÉCEMBRE					
TOTAL					

QUALITE DE L'ADULTE QUI ACCOMPAGNE L'ENFANT

ACCOMPAGNANT	Mère	Père	Assistante Maternelle	Grand-mère	Grand-père	Autre	TOTAL
Nombre							
%							100%



BILAN QUALITATIF

Deux possibilités sont proposées aux équipes de laep :

- **Une analyse du fonctionnement du laep par l'équipe d'accueillants :**

Sur feuille libre il convient de rédiger en accord avec l'ensemble de l'équipe, un bilan annuel qualitatif du LAEP.

Pour structurer cette réflexion il est conseillé de reprendre chacun des objectifs du projet de fonctionnement de votre laep.

Et pour chaque objectif de vérifier s'il est atteint en l'explicitant au travers de vos observations, des évolutions constatées, des échanges avec les familles, des échanges en supervision, des éléments pertinents au regard de votre projet de laep.

Il est également intéressant de noter les dysfonctionnements ou difficultés rencontrés dans le fonctionnement du laep, qu'ils soient d'ordre matériel, humain ou autre.

- **Un recueil des avis des familles qui viennent au laep :**

Un questionnaire « Votre avis sur ce lieu » a été créé dans le cadre du réseau des laep.

Il figure sur la page suivante. Afin de l'utiliser auprès des familles dans les meilleures conditions, vous trouverez à la suite du questionnaire « les modalités de remplissage » à lire attentivement et la « grille d'exploitation » pour recenser les réponses.

Une synthèse de ce questionnaire peut être réalisée et équivaut à un bilan qualitatif du laep. Il est également possible de transmettre simplement la copie des questionnaires des familles (ceux-ci étant anonymes).



Votre avis sur ce lieu

Age de l'enfant que vous accompagnez :

Qu'est ce qui vous a donné envie de venir dans ce lieu ?

Qu'est ce que cela apporte à l'enfant que vous accompagnez ?

Dans sa relation avec vous

Dans sa relation avec d'autres (fratrie, autre parent, autres enfants, autres adultes)

Au niveau du jeu

A d'autres niveaux

Comment l'enfant parle de ce lieu ?

Qu'est ce que ce lieu vous apporte à vous ?

Dans votre relation avec l'enfant

Dans votre relation avec les autres (adultes, enfants)

A d'autres niveaux

Le plus important pour vous dans ce lieu c'est quoi ?

Si vous parlez de ce lieu à quelqu'un qui ne le connaît pas, vous en dites quoi ? (en 3 mots)

Avez vous des suggestions pour améliorer le lieu ?

Merci de votre participation à ce recueil d'avis.



Les modalités de remplissage du questionnaire

Ce questionnaire et ces modalités de passation peuvent être utilisés tel que ou remaniés et adaptés selon les lieux. Ce sont des outils à la disposition des lieux qui le souhaitent.

Quand et où utiliser le questionnaire ?

- Plutôt en fin d'année scolaire (mai- juin).
- Sur une période d'un mois (plusieurs séances).
- Dans le lieu d'accueil, en cours de séance (ni à l'accueil, ni au départ des familles).

Qui le remplit ?

- Tous les adultes présents qui le souhaitent.
- Un seul questionnaire par famille (si plusieurs enfants, indiquer n° 1, n° 2, dans la chronologie de naissance des enfants).
- Possibilité de deux questionnaires pour une assistante maternelle qui viendrait avec son propre enfant et un enfant accueilli.

Comment est-il proposé ?

Mise au point en équipe indispensable pour assurer une harmonie

- même compréhension de l'outil (objectifs, compréhension des rubriques, etc.),
- même présentation de l'outil aux familles (finalités qualitatives, neutralité et anonymat respectés, volontariat, retour d'informations aux familles ...).

Préparation pour assurer une bonne logistique

- nombre d'exemplaires photocopiés,
- stylos,
- tables et chaises,
- prise en charge des enfants par d'autres adultes et accueillants pendant le temps de passation,
- une boîte pour les déposer après les avoir complétés,
- un accueillant pas trop éloigné pour répondre à des questions en cas de besoin,
- pour les adultes peu familiarisés avec l'écrit, possibilité pour l'accueillant de lire les questions et d'écrire les réponses sous la dictée avec relecture pour validation.

Les modalités d'exploitation

Définir en équipe les modalités d'exploitation (qui, quand, comment)

Afin d'aider au travail d'exploitation (avec beaucoup de questions ouvertes) une grille doit être élaborée pour regrouper les différents type de réponses. A titre d'exemples, sous chaque rubrique du questionnaire, le groupe de travail a imaginé une typologie de réponses non exhaustive bien sûr.



Grille d'exploitation (rubriques à titre d'exemples)

Qu'est ce qui vous a donné envie de venir dans ce lieu ?

- rompre l'isolement
- aider à la séparation mère enfant
- aider à la socialisation de l'enfant

Qu'est ce que cela apporte à l'enfant que vous accompagnez ?

Dans sa relation avec vous

- limites plus faciles à accepter
- séparation plus facile

Dans sa relation avec d'autres (fratrie, autre parent, autres enfants, autres adultes)

- plus de partage avec les enfants
- moins d'agressivité
- moins peur des adultes

Au niveau du jeu

- découverte des jeux
- plus de concentration
- mixité des jeux
- possibilité de régression avec des jeux pour petits

A d'autres niveaux

Comment l'enfant parle de ce lieu ?

- recueil des mots , le conserver et chiffrer ce qui revient le plus

Qu'est ce que ce lieu vous apporte à vous ?

Dans votre relation avec l'enfant

- limites plus faciles à poser
- séparation plus facile
- autre regard sur l'enfant
- moment privilégié avec l'enfant
- élaborer un autre type de relation avec l'enfant

Dans votre relation avec les autres (adultes, enfants)

- ouverture, échange
- création de solidarité, de connaissances, de réseaux

A d'autres niveaux

- estime de soi
- valorisation des compétences parentales



Le plus important pour vous dans ce lieu c'est quoi ?

- recueil des mots, le conserver et chiffrer ce qui revient le plus

Si vous parlez de ce lieu à quelqu'un qui ne le connaît pas, vous en dites quoi ? (en 3 mots)

- recueil des mots, le conserver et chiffrer ce qui revient le plus

Avez vous des suggestions pour améliorer le lieu ?

- sur le plan logistique (collation, activités, accessoires, aménagement du lieu, entretien des jouets et des locaux, horaires, nombre de séances, etc)
- rôle de l'accueillant
- finalités du lieu
- demande d'autres services.

Ces suggestions permettent de ré-interroger le projet en équipe, certaines peuvent être prises en compte, d'autres non. Dans tous les cas, cela permettra à l'équipe d'accueillants de rappeler le cadre du lieu aux familles et de les orienter éventuellement vers d'autres partenaires pour les demandes hors cadre.

Les modalités d'information en retour

A partir de cette exploitation, une synthèse doit être élaborée pour permettre une véritable analyse de ces données en équipe.

Cette analyse doit faire ressortir les points forts (reconnaissance du lieu) et les points à améliorer avec les pistes d'amélioration (qualité).

Ces informations peuvent servir de bilan d'évaluation auprès du gestionnaire et des partenaires financiers. Le public du lieu d'accueil doit être informé dans le lieu de ces résultats (par écrit – affiche, tract – ou par oral ou les 2).